

Séance du mercredi 08 octobre 2025

Délibération N° DE_027_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	12	12
Date de la convocation : 01/10/2025		
Pour	Contre	Abstention
12	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le huit octobre deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie), sous la présidence de Gérard DEFEZ.

Présents : Gérard DEFEZ, Sylvie LABELLE, Alain BLANCHARD, Lionel BROUARD, Jérôme BLONDEAU, Marie-Noëlle CHAULET, Françoise CREPIN, Marie DOS REIS VIANA, Bruno LAFOUX, Jean Marie PAGNARD, Didier PONTON, Dominique RIPPEL

Représentés :

Absents et Excusés : Geoffroy VIGNES, Laurent GOUBARD, Karine SOULAS

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Sylvie LABELLE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Approbation de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.331-1 à L.333-4 et ses articles R333-1 à R.333-6 ;

Vu la délibération du Conseil Régional Centre Val de Loire en date du 6 mai 2022 prescrivant la révision de la Charte du parc naturel régional de la Brenne et fixant son périmètre d'étude ;

Vu l'avis d'opportunité de l'Etat en date du 26 janvier 2023 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du Parc naturel régional de la Brenne et notamment sur le périmètre d'étude proposé ;

Vu la délibération CPR n°23.09.33.82 de la commission permanente régionale du 13 octobre 2023 sollicitant l'avis intermédiaire de la préfète de région ;

Vu l'avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature en date du 18 décembre 2023, l'avis favorable de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en date du 18 janvier 2024 et l'avis intermédiaire de l'Etat en date du 17 mai 2024 ;

Vu l'avis délibéré de l'Autorité environnementale n°2024-063 en date du 26 septembre 2024 ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 octobre 2024 au 28 novembre 2024 ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'enquête publique en date du 9 janvier 2025 ;

Vu l'examen final du Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 2 août 2025 ;

Date de transmission de l'acte: 13/10/2025
Date de réception de l'AR: 13/10/2025
036-213600539-DE_027_2025-DE

AGEDI

DE_027_2025



Vu le projet de Charte comprenant le rapport, le plan de Parc et ses annexes ;

Le conseil municipal, après pris connaissance de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040, et en avoir délibéré:

- approuve sans réserve, la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040 ainsi que ses annexes;
- autorise le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Gérard DEFEZ
Président de séance



Sylvie LABELLE
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 13/10/2025
Date de réception de l'AR: 13/10/2025
036-213600539-DE_027_2025-DE
A G E D I

DE_027_2025

